



MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

Site du patrimoine mondial de l'UNESCO

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE D'ANTICOSTI AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement **R-225-2024** relatif à une modification du règlement de zonage 259006 afin de régulariser certains points en ce qui a trait aux usages multiples sur le territoire de la municipalité ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 février 2024 entre 13h et 18h au bureau de la municipalité de l'Île d'Anticosti. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera présenté et expliqué. L'inspectrice municipale sera aussi disponible pour des questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le règlement vise notamment à

- Permettre l'implantation de bâtiments secondaires sur le territoire ;
- Permettre les usages complémentaires en zone publique P, industrielle l ainsi qu'agricole;
- Exempter la zone Rm-3 des normes de superficie maximale quant aux bâtiments modulaires;

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier ce 14 février 2024

Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière